

DATE DE CONVOCATION : 19 JANVIER 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. CLERC – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER – J.P. SIMON – K. GAI – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA – P. ORMECHE – P. FRÉON – J.P. ZUCCHI – C. FULPIN – K. PERROIS – C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : E. RAMBEAU donne pouvoir à M. CLERC – S. HIBON-MINET donne pouvoir à K. GAI – C. MESLIER donne pouvoir à C. FULPIN – S. LABROUSSE donne pouvoir J.L. LEVESQUE.

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT: E. RAMBEAU – S. HIBON-MINET – C. MESLIER – S. LABROUSSE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M.A. CHEVALIER

OBJET : ÉLECTION D'UN ADJOINT

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2122-1 et L. 2122-2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-17 et L. 2122-7 et L.2122-7-1

VU ses précédentes délibérations 2014-36 et 2014-37 portant respectivement sur le nombre d'adjoints au maire et sur l'élection des adjoints

CONSIDÉRANT la démission de l'adjoint de 5^{ème} rang, Monsieur VINCENT Alain au 31 décembre 2016 acceptée par Monsieur le Préfet et le Maire

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un nouvel adjoint pour assurer la délégation dont avait la charge l'adjoint démissionnaire

CONSIDÉRANT la proposition faite par le Maire de conserver le nombre d'adjoint visé par délibération du 2014-36 soit 6 adjoints

CONSIDÉRANT l'invitation faite par le Maire à se prononcer sur le rang que devra occuper le (ou la) nouvel (le) adjoint

CONSIDÉRANT l'appel à candidature pour un poste d'adjoint

CONSIDÉRANT la candidature faite par Monsieur Jean Pierre Simon

Après en avoir délibéré **PAR 23 VOIX POUR** :

-  **Confirme** le nombre d'adjoints à 6
-  **DIT** que sur le rang laissé vacant sera remplacé au même rang, soit le numéro 5

Il est procédé à l'élection du nouvel adjoint par vote à bulletin secret

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : (blanc) 5
- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

Proclame élu **PAR 18 VOIX POUR** Monsieur Jean Pierre Simon en qualité de 5^{ième} adjoint et l'installer dans son poste.

DIT qu'il lui sera remis la délégation portant sur les travaux, bâtiments, voirie, cimetière

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE